VMA72 propose la pratique du sport santé à travers trois actions principales : une école d'athlétisme à destination des jeunes enfants, des rendez-vous hebdomadaires ouverts à toutes et tous et un évènement phare annuel : le Trail de l'Antenne de Mayet qui aura lieu le 21 septembre 2025.

Notre philosophie repose sur l'acceptation de tous, peu importe la différence et le niveau de pratique sportive.

L'école d'athlétisme fonctionne depuis la rentrée 2022. Chaque semaine les enfants de 6 à 11 ans viennent suivre des cours d'athlétisme au gymnase de Mayet. En parallèle nous intervenons au sein des écoles de la commune dans le but d'inciter les jeunes à découvrir l'athlétisme et aussi de les sensibiliser au handisport via, par exemple, notre participation à la semaine paralympique organisée par la communauté de communes. VMA72 finance des séances d'athlétisme gratuites encadrées par un animateur diplômé à chaque vacances scolaires.

Depuis 2023, les rendez-vous hebdomadaires du mardi soir permettent de créer un moment convivial où marcheurs et coureurs, réguliers ou débutants, se retrouvent.

Notre évènement phare : le Trail de l'Antenne qui se déroulera le 21 septembre 2025, soutiendra cette année le Mécénat Projets Sociaux Culturels en pédiatrie à l'hôpital du Mans. Depuis notre site internet il sera possible d'effectuer un don défiscalisable par chèque ou par virement pour soutenir directement les actions menées en pédiatrie par leurs équipes pour les enfants hospitalisés.

Cette année, les participants découvriront des parcours remaniés sur les 12 et 21 km avec une immersion encore plus grande en forêt !

Cette 7ème édition verra le retour du passage des courses enfants et familles dans l'EHPAD de Mayet !

L'équipe VMA72

VIGILANTE MAYET ATHLETISME 72
Mairie de Mayet, Place de l'Hôtel de Ville, 72360 Mayet
06 21 14 66 45 vma72mayet@gmail.com
https://vma72.fr

Ecole d'athlétisme

De 6 à 11 ans

Mardi 17h15 - 18h30

Au gymnase de Mayet

Educateur sportif

Animations gratuites pendant les vacances scolaires par des bénévoles

Adhésion à l'association VMA72
vma72mayet@gmail.com

VMA 72
VIGILANTE MAYET ATHLETISME

Activités du mardi soir

au plan d'eau du Fort des Salles à Mayet

Activité sportive ouverte à toutes & tous Session sport santé

Contribuer à sa santé et à son bien-être en pratiquant la marche et/ou la course à pied

Débuter, progresser ensemble

Marche

Marche de loisir,
de détente, de randonnée
en toute convivialité

Course à pied

Découverte de la pratique,
initiation aux fondamentaux,
endurance, fractionné, PPG,
pliométrie, renforcement

Adhésion à l'association VMA72
vma72mayet@gmail.com

VMA 72
VIGILANTE MAYET ATHLETISME

TRAIL 12km 21km

DE L'ANTENNE DE MAYET

7ème édition

21 septembre 2025

Courses enfants familles / handisport

Inscription Trail sur Espace Compétition

MAYET

VMA 72
VIGILANTE MAYET ATHLETISME
https://www.vma72.fr

Départ / Arrivée
Place de l'Hôtel de Ville
Mayet

Association VIGILANTE MAYET ATHLETISME 72

1 ➤ Objectifs

- Contribuer à sa santé et à son bien-être en pratiquant la marche et/ou la course à pied
- Débuter, progresser ensemble

2 ➤ Publics

- Activité sportive ouverte à toutes et tous, amateurs ou confirmés
- Ecole d'athlétisme pour les enfants de 6 à 11 ans

3 ➤ Actions

- Ecole d'athlétisme
- Rendez-vous du mardi
- Trail de l'antenne
- Animations gratuites
- Sorties en extérieur

vma72mayet@gmail.com
https://www.vma72.fr

VMA 72
VIGILANTE MAYET ATHLETISME

Cerfa n° 11580*04

Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général

Article 200, 238 bis et 978 du code général des impôts (CGI)

Numéro d'ordre du reçu

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

.....

Adresse :

N°..... Rue .....

Code Postal ..... Commune .....

Objet :

.....

.....

.....

Cochez la case concernée (1) :

- ☐ Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du …… …… …… publié au Journal officiel du …… …… ……. ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté en date du …… …… ……
- ☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- ☐ Fondation d'entreprise
- ☐ Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- ☐ Musée de France
- ☐ Etablissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- ☐ Organisme ayant pour objectif exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- ☐ Association cultuelle ou de bienfaisance et établissement public reconnus d'Alsace–Moselle
- ☐ Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- ☐ Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficultés ou favorisant leur logement
- ☐ Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- ☐ Etablissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- ☐ Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail)
- ☐ Association intermédiaire (article L.5132-7 du code du travail)
- ☐ Ateliers et chantiers d'insertion (article L.5132-15 du code du travail)
- ☐ Entreprises adaptées (article L.5213-13 du code du travail)
- ☐ Agence nationale de la recherche (ANR)
- ☐ Société ou organisme agrée de recherche scientifique ou technique (2)
- ☐ Autres organismes : .....

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

VMA 72

VIGILANTE MAYET ATHLETISME

vma72mayet@gmail.com
https://www.vma72.fr

Donateur

Nom : ..... Prénoms : .....

Adresse : .....

Code Postal ..... Commune .....

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

☐ Euros

Somme en toutes lettres : .....

Date du versement ou du don : …… …… …… .

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : ☐ 200 du CGI ☐ 238 bis du CGI ☐ 978 du CGI

Forme du don :

☐ Acte authentique ☐ Acte sous seing privé ☐ Déclaration de don manuel ☐ Autres

Nature du don :

☐ Numéraire ☐ Titres de sociétés cotés ☐ Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

☐ Remise d'espèces ☐ Chèque ☐ Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.
L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.
Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire et susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25% des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) Notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement.

Date et signature

VIGILANTE MAYET ATHLETISME 72
Mairie de Mayet, Place de l'Hôtel de Ville, 72360 Mayet
06 21 14 66 45

VMA 72
VIGILANTE MAYET ATHLETISME
vma72mayet@gmail.com
https://www.vma72.fr